



Saint-Mathieu-de-Rioux, le 11 janvier 2023

À TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES BASQUES

Objet : Confirmation et fonctionnement des journées gratuites des municipalités de la MRC des Basques

Cher partenaire,

Encore cette année, le Parc du Mont-Saint-Mathieu est très heureux d'offrir aux citoyens des 11 municipalités de la MRC des Basques, l'opportunité de profiter d'une journée gratuite de ski alpin, de planche à neige ou de glissades.

Tout comme l'an dernier, chaque citoyen de chacune des municipalités pourra choisir l'une des trois journées suivantes de sa semaine : le jeudi ou le vendredi ou le dimanche.

Voici donc les dates retenues pour chacune des municipalités :

9, 10 et 12 février 2023 :	Saint-Clément, Saint-Guy, Saint-Jean-de-Dieu et Sainte-Rita
16, 17 et 19 février 2023 :	Saint-Simon, Saint-Éloi, Saint-Mathieu-de-Rioux et Sainte-Françoise
23, 24 et 26 février 2023 :	Saint-Médard, et Trois-Pistoles et Notre-Dame-des Neiges

Nous allons également offrir le même privilège que l'année dernière. C'est-à-dire l'opportunité pour chaque citoyen qui n'aura pu se présenter aux journées de sa semaine, soit pour une raison de santé ou de mauvaises conditions climatiques, de se reprendre le jeudi 23 mars 2023 ou le vendredi 24 mars 2023 ou le dimanche 26 mars 2023.

Nous allons procéder de la même manière que l'an dernier. Vos citoyens devront réserver leur place à leur municipalité et vous devrez nous envoyer votre liste, au plus tard, le mercredi 17 h de votre semaine. Cette façon de faire avait d'ailleurs très bien fonctionné.

Cette même procédure s'appliquera pour ceux qui participeront aux journées de reprises du jeudi 23 mars 2023 ou du vendredi 24 mars 2023 ou du dimanche 26 mars 2023. Cette façon de faire nous permettra aussi de contrôler le nombre de participants et de s'assurer d'une seule présence par citoyen.

Nous souhaitons votre collaboration afin de faire la promotion des journées gratuites auprès de vos citoyens.

Nous espérons que cette activité permettra de faire découvrir ou redécouvrir le Parc du Mont-Saint-Mathieu auprès de vos citoyens et qu'elle créera de nouveaux adeptes et de nouveaux ambassadeurs d'un des plus beaux attraits touristiques du Bas-Saint-Laurent.

Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à contacter Juliette Gauvin par courriel ou par téléphone.

Courriel : administration@montstmathieu.com

Téléphone : (418) 738-2298 poste 202

En terminant, vous trouverez aux pages suivantes les détails supplémentaires sur le fonctionnement des journées gratuites pour votre municipalité.

Veillez recevoir, cher partenaire, mes salutation distinguées!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annie Couture', with a stylized flourish at the end.

Annie Couture
Directrice générale

FONCTIONNEMENT DES JOURNÉES GRATUITES

MUNICIPALITÉS DE SAINT-CLÉMENT, SAINT-GUY, SAINT-JEAN-DE-DIEU ET SAINTE-RITA

JEUDI 9 FÉVRIER 2023 OU VENDREDI 10 FÉVRIER 2023 OU DIMANCHE 12 FÉVRIER 2023

- Le ski alpin et la planche à neige sont accessibles le jeudi 9 février 2023 **ou** le vendredi 10 février 2023 **ou** le dimanche 12 février 2023 alors que les glissades sont seulement accessibles le dimanche 12 février 2023;
- Le jeudi et le vendredi sont des journées **beaucoup moins achalandées** que le dimanche, donc une **belle option** pour ceux qui peuvent se le permettre;
- Vos citoyen(nes) devront **réserver** leur place **auprès de vous** en vous donnant leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone et une preuve de résidence. **Une seule journée d'inscription par personne** : jeudi 9 février 2023 ou vendredi 10 février 2023 ou dimanche 12 février 2023;
- Ils devront indiquer laquelle des **activités** ils vont pratiquer. **Un seul choix** parmi le ski alpin **ou** la planche à neige **ou** les glissades;
- Nous devons recevoir de votre part **la liste** des personnes présentes **classée par journée** avec les noms, adresses, numéros de téléphone et activité pratiquée, **au plus tard le 8 février 2023 à 17 h**;
- Lorsque nous aurons reçu votre liste, les citoyen(nes) ne **pourront pas changer de date ou d'activité pratiquée**, sans vous avoir avisé au préalable. Malheureusement, ceux qui le feront se verront refuser l'accès;
- Tous les citoyen(nes) **doivent se présenter à la billetterie** de la station avec une **pièce d'identité avec adresse et photo**. Malheureusement, ceux qui n'auront pas de pièces d'identité avec adresse et photo se verront refuser l'accès. La photo n'est cependant pas obligatoire pour les 13 à 16 ans;
- Pour ceux qui n'ont pas de **carte d'accès RFID**, on leur en remettra une gratuitement pour la journée. Ils doivent **la rapporter à la billetterie** à la fin de leur journée;
- Les citoyen(nes) qui devront louer un équipement doivent **obligatoirement le réserver en ligne** car ils sont limités. Voici l'adresse : <https://montstmathieu.com/fr/boutique/location-equipement>;